

COMMUNE Liniez
Code_insee: 36097

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 13 juin 2019

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unité Eau

Cité Administrative - Bd George Sand
C.S. 60616

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	A4	Description	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
famille:	Conservation des eaux		
2118	Arrêté préfectoral du 27/05/1969 N° 69-1857 DDA/1983 portant création de la servitude de libre passage sur les berges des rivières l'Ozance et Le Riau, et extension de la même servitude à la section amont de la rivière LE RENON.		

Cette servitude de libre passage des engins mécaniques de curage, de faucardement et d'entretien, d'une largeur de 4 m, en bordure de chacune des rives des cours d'eau, est étendue à 5 m et établie pour la commune sur :

Le Renon - cours amont : du bourg de LINIEZ à la limite de la commune de Guilly.

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment C
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description	Servitudes de protection des monuments historiques
famille:	Monuments historiques		
1277	Loi du 31/12/1913 DOLMEN chemin de Liniez à Vatan - Classé Monument Historique le 10 juin 1927		
1278	Loi du 31/12/1913 TUMULUS ELLIPTIQUE - Classé Monument Historique par décret du 25 juin 1927		

1279

Loi du 31/12/1913

EGLISE SAINT-MARTIN : Inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 8 décembre 1928.

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.

Hôtel du Département

CS 20639

36020

CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.

EL5

Description

Servitudes de visibilité sur les voies publiques

famille:

Circulation routière

1275

Arrêté préfectoral du 25/07/1980

n° 80-3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des routes départementales et communales.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté préfectoral joint au présent dossier.

Code S.U.P.

EL7

Description

Servitudes d'alignement

famille:

Circulation routière

2098

Arrêté préfectoral du 22/08/1884

Concerne :

- RD 31 traversée du lieu-dit "Les Bergeries"

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes

Zone Aéroportuaire

CS14321

44343

BOUGUENAI Cedex

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

2099

Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme
62, rue de la Brigade Rac
ZI de Rabion
16023 ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.	I3	Description	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
famille:	Gaz		
1276	Code de l'Environnement du 01/06/1970 SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE L'OUVRAGE : - ROUSSINES - MERY/CHER : canalisation diamètre 500 Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 10 m de largeur totale est instaurée : 5 m de part et d'autre de la canalisation. Dans la bande de servitude forte : - Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur. - Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude - Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés. - Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la côte de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte. - Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire - L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz. Il y a lieu également de rappeler : - à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). - aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).		

2168

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-266-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

Gestionnaire : Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest

District A 20

La Lande du Chazaud

87220

FEYTIAT

Code S.U.P.

EL11

Description

Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, déviations ou voies express

famille:

Circulation routière

2387

Décret ministériel du 12/12/1990

La commune est concernée par la traversée de l'autoroute :
- A20